

COMMUNE DE ROSNOËN **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Date de publication : 23 mars 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **vendredi 20 mars 2026** à 20h, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Rosnoën, légalement convoqué en date du 16 mars 2026.

Membres :

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. THIERRY – Mme PORTIER – M. AUFFRET – Mme FAURE-CONORTON – M. AUFFRET – Mme GOARIN – M. LE RU – Mme LANCIEN – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUVEN – M. MULLER – Madame MULLER – M. RANNOU

Absents avec procuration :

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. LE RU

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

13/2026 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 3.

Affiché le 23 mars 2026

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS**



**Le secrétaire,
M. LE RU**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. Le Ru.